

PROCES-VERBAL
DE LA NEUVIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE 8 NOVEMBRE 1965 A 14 h 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank et Président du Comité, M. Holtrop, accompagné par M. van den Bosch; assiste en outre le Vice-Président de la Communauté Economique Européenne, M. Marjolin, accompagné par M. Bobba. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Arma, et M. Bascoul sont aussi présents.

Le Président Holtrop ouvre la séance en regrettant que les membres français soient à nouveau absents.

I. Approbation du procès-verbal de la huitième séance

Le Président invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la huitième séance. A la suite d'une légère modification suggérée par le Dr Holtrop, le document est approuvé à l'unanimité.

I. Problèmes monétaires d'ordre général et situation de la livre sterling depuis l'aide du mois de septembre

Le Président remarque que la situation de la livre sterling est calme et que si des problèmes demeurent il n'y a pas actuellement de programmes ou d'éléments nouveaux à

discuter. Il lui apparaît donc plus utile de se pencher sur les problèmes de la Communauté Economique Européenne et il demande à M. Marjolin de bien vouloir donner ses impressions sur la situation présente de la Communauté.

M. Marjolin indique que la réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. les 25 et 26 octobre 1965 représente le dernier fait marquant. En effet, les cinq pays ont été d'accord pour adresser un appel à la France dans lequel ils l'invitent à reprendre sa place au sein de la Communauté et ils se déclarent prêts à discuter les problèmes politiques qui préoccupent le gouvernement français. Ces discussions pourraient avoir lieu au cours d'une réunion du Conseil, en présence des seuls Ministres. (L'absence de la Commission est prévue par le règlement intérieur du Conseil; elle présente toutefois un caractère exceptionnel.)

Jusqu'à ce jour, 8 novembre 1965, les autorités françaises se sont bornées à accuser réception de l'appel qui a été transmis par M. Colombo en tant que Président du Conseil. D'autre part, elles n'ont pas précisé leurs demandes qui concernent toujours essentiellement la règle de la majorité dont l'entrée en vigueur normale est fixée au 1er janvier 1966 et les prérogatives de la Commission.

Outre l'appel lancé à la France, les Ministres des cinq pays ont discuté du règlement financier agricole. Des progrès ont été réalisés, mais un accord complet n'a pas été atteint et il est prévu que, lors du prochain Conseil le 29 novembre 1965, les discussions reprendront, tandis que la Commission devrait soumettre des propositions pour les prix de la plupart des produits agricoles autres que les céréales.

M. Marjolin conclut son exposé en indiquant qu'une réponse possible aux demandes françaises consisterait à retarder le passage à la troisième étape. Une telle décision peut être formellement prise par le Conseil sur proposition de la Commission, il estime toutefois qu'une solution de cette nature ne serait pas souhaitable.

Analyse de la cinquième série de documents de travail

Sur invitation du Président, les membres du Comité font un exposé sur l'évolution récente de la situation économique, financière et monétaire de leur pays respectif. Ces exposés font ressortir la diversité qui prévaut actuellement à l'intérieur de la Communauté où l'on enregistre la "surchauffe" ou le "boom" de l'économie en Allemagne et aux Pays-Bas, une situation équilibrée en Belgique et une lente reprise en France et en Italie. A côté des différences existent des similitudes, notamment la hausse rapide des prix et des salaires observée dans la plupart des pays, et l'accroissement démesuré des dépenses publiques en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Plusieurs membres ont souligné d'autre part les conséquences souvent nuisibles de la libéralisation des mouvements de capitaux sur les politiques monétaires internes, ainsi que les dangers de maintenir une forte croissance au prix d'un taux élevé d'inflation, ce qui, en d'autres termes, pose le problème du taux d'inflation acceptable.

Poursuite éventuelle de l'analyse des notes de la Nederlandsche Bank et de la Deutsche Bundesbank

Le Président observe que la note néerlandaise sur les mouvements de capitaux à court terme à l'intérieur de la Communauté est essentiellement analytique. Cette étude qui a déjà donné lieu à une courte discussion n'appelle pas de décision particulière, mais il serait utile de ne pas perdre de vue les problèmes qu'elle traite. En revanche, la note de la Deutsche Bundesbank qui concerne la politique des réserves monétaires des banques centrales de la C.E.E. pourrait faire l'objet d'une prise de position commune qui n'apparaît pas toutefois possible en raison notamment de l'absence des membres français.

M. Blessing se déclare d'accord pour reprendre la discussion de la note en janvier, en espérant que le Comité sera alors au complet.

M. Marjolin suggère de conserver également l'étude de la Nederlandsche Bank à l'ordre du jour de la prochaine réunion, et il se propose d'apporter quelques idées de la Commission en complément de la note néerlandaise. En ce qui concerne le document de la Deutsche Bundesbank, il lui apparaît préférable de poursuivre son analyse en janvier et il signale qu'il a reçu récemment une note du professeur Triffin dont l'orientation générale est voisine de celle de la note allemande.

M. Ansiaux déclare qu'il aura quelques remarques à présenter sur les deux notes. M. Holtrop conclut que leur discussion sera reprise et qu'il faut prévoir également l'examen de l'étude de la Commission de la Communauté sur les problèmes posés par les disparités existantes entre les Etats membres dans les systèmes de financement de crédit fournisseur et de crédit financier à moyen et à long terme aux pays tiers.

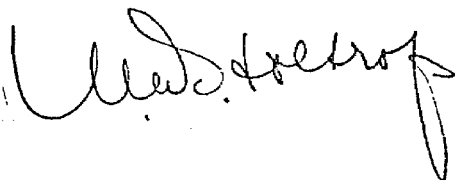
M. Marjolin fait part aux membres du Comité d'une résolution que la Fédération bancaire de la C.E.E. a adoptée à la fin du mois d'octobre 1965 et qu'elle désirerait voir distribuée.

V. Date et lieu de la prochaine séance

Il est décidé que la prochaine séance du Comité aura lieu à Bâle, le lundi 10 janvier 1966, à 14 h 30.

Bâle, le 10 janvier 1966

Le Président



Le Secrétaire Général

